

COMMUNICATION DU BUREAU DU SENAT A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION DE MARS 2024

Je voudrais, au nom du Bureau du Sénat et à mon nom propre, porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que conformément aux dispositions des articles 115 de la Constitution et 82 du Règlement intérieur du Sénat, la Session ordinaire de mars s'ouvre de plein droit ce 15 mars 2024.

De prime abord nous rendons grâce à Dieu, maître des temps et des circonstances qui nous offre cette opportunité.

Nous adressons nos hommages les plus déférents et nos encouragements à Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'État, qui ne ménage aucun effort, bravant tous les dangers tant au niveau national qu'international pour défendre l'intégrité territoriale de notre pays et ramener la paix surtout dans la partie Est victime d'une agression barbare de la part du Rwanda et de ses marionnettes, les terroristes du M23.

Comme vous pouvez le constater, cette ouverture intervient dans un contexte inédit, d'où son caractère exceptionnel et symbolique. Il n'est donc pas nécessaire de procéder solennellement à l'ouverture de cette Session ordinaire comme cela est de coutume.

Et cela pour trois raisons majeures :

- la première est que les 1/5 de ses membres sont élus soit à l'Assemblée nationale soit dans les Assemblées provinciales, tous frappés d'incompatibilité parmi lesquels 5 membres sur 7 du Bureau du Sénat ;
- la deuxième est que la Commission Électorale Nationale Indépendante a déjà convoqué l'électorat des sénateurs et fixé la date du scrutin ;
- la troisième est le temps relativement court de survie de la législature actuelle qui est tout au plus de deux mois au regard des élections sénatoriales attendues.

Voilà pourquoi, j'ai dit tantôt que cette ouverture représente une symbolique.

Pendant cette période, il sera question, en vertu du principe de continuité des services publics, d'expédier les affaires courantes et d'attendre l'élection de nouveaux Sénateurs.



Honorables Sénateurs et Chers Collègues, votre Bureau demeure néanmoins disponible et vous rassure de son implication à toute fin utile.

C'est ainsi que conformément aux dispositions de l'article 12 du Règlement Intérieur du Sénat, les membres restants du Bureau sortant procéderont à la remise et reprise avec les membres du Bureau provisoire.

Ainsi, je saisis cette occasion pour encourager la CENI à parachever le processus électoral en cours et permettre au Sénat de se doter de sa 4^{ème} législature de la 3^{ème} République.

Que vive la République Démocratique du Congo.

Que vive le Sénat.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 15 mars 2024.

SANGUMA T. MOSSAI

Président a.i. du Sénat

